

L'An deux mille vingt-trois, le neuf du mois de février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 3 février 2023.

Étaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MAUGENDRE Eric, Conseiller Suppléant de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROUT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,

Représentations de : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE par M. MAUGENDRE Eric, Conseiller Suppléant de BENARVILLE, M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Excusé : M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : M. REMOND Franck

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	41
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 027/2023

OBJET : RUDOLOGIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION COLLECTE ET TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS – SIGNATURE DE L'AVENANT N°6

OBJET : RUDOLOGIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION COLLECTE ET TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS – SIGNATURE DE L'AVENANT N°6

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de la gestion des déchets ;

Considérant que par délibération de leurs Conseils Communautaires en date des 1^{er} et 26 juin 2015, la Communauté de Communes Campagne de Caux et la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ont acté la mise en place d'une convention de mutualisation des opérations de collecte et transfert des déchets ménagers entre les deux territoires, signée le 2 novembre 2015 pour une mise en œuvre opérationnelle intervenue au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 5 ans, sans clause de tacite reconduction.

Cinq avenants sont venus amender la convention initiale pour ajuster les dispositions contractuelles aux paramètres de collecte (volume horaire) et répondre à des besoins nouveaux (collecte des bacs enterrés et aériens) et de prolongation.

Considérant que par arrêté inter-préfectoral en date du 28 décembre 2022 la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral adhère au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) à compter de la publication de l'arrêté interdépartemental le 28 décembre 2022,

Considérant que l'arrêté inter-départemental implique le transfert de plein droit des contrats afférents à la compétence, dont la convention de mutualisation avenantée, entraînant la substitution du SEVEDE dans les droits et obligations de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

Considérant que le SEVEDE est compétent, conformément à l'article 4 de ses statuts, pour exercer en lieu et place des collectivités adhérentes le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que les statuts du Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire ne comprennent pas la compétence du transfert, du transport et du traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective ;

Il est donc nécessaire d'identifier par voie d'avenant la gestion des opérations assurées par la CAFCL et le SEVEDE pour la collecte, le transfert et le transport des ordures ménagères collectées en porte à porte sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux, comme suit :

	CAFCL	SEVEDE
Collecte en porte à porte	X	
Transfert des déchets		X
Transport des Ordures Ménagères Résiduelles		X
Transport des déchets issus de la collecte sélective	X	

A compter du 1er Février 2023, le SEVEDE facturera à la CCCC (non adhérente au syndicat) selon les tarifs suivants :

- Transfert des déchets : 20 € HT / tonne

Les parties conviennent que ce prix sera amené à évoluer, par voie d'avenant, à compter du 1er mai 2023, date prévisionnelle de commencement d'exécution des prestations d'exploitation du quai de transfert par un prestataire de droit privé,

- Transport des OMR (inchangés, base 2021 marché MAUFFREY) : 10,20 € HT la tonne (hors révision)

La CAFCL appliquera donc une moins-value de 94 684 € par an.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 35 voix pour et 5 abstentions de Messieurs RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme, BASILLE André, VAUCHEL Benoit et REMOND Franck et une voix contre de M. MALO Jean-Claude

- **D'ACCEPTER** les termes de l'avenant 6 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

